



Différence entre acte de vente et carte grise

Par **arty**, le **31/12/2007** à **13:44**

j'ai acheté une voiture chez un concessionnaire il y a 2ans 1/2, sur l'acte de vente, il y a marqué que mon véhicule est de type carrosserie CI 5places alors que sur ma carte grise c'est marqué CTTE 2places.

mon véhicule a 5places, les sièges ont toujours existés.

je me suis rendu compte de ce problème en faisant faire des réparations sur mon véhicule.

est-ce que l'acte de vente est caduc?

quels sont mes droits?